

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 8 avril 2026]

Date de la convocation

2 avril 2026

Date d'affichage

10 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 1

Votants : 33

Patrice GAUSSERAND, Maire, Marie MONTELS, Daniel RIBES, Joëlle BERTHOMIEU, Daniel BREIL, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER, Antony MOUSSU, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Jean-Brice TERZIEFF, Martine VIOLETTE, Bruno FOLMER, Karine DEPETRIS, Laurent SQUASSINA, Virginie PUECH, Eric BAILHE, Virginie SIMON, Bernard ROUQUETTE, Corinne DARMANI, Nicolas AUTHESERRE, Delphine GANTOIS-HENRY, Lahcene BAAZIZ, Isabelle DURANCEAU, Jean-Marc AGUERRE, Peggy NOUVIALE, Thomas DOMENECH, Marie-Thérèse CIGLIANA, Christophe WATTRELOT, Sylvie BAGUELIN, Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, conseillers

Absents et représentés : Arnaud RICQ

Absents :

N° 028/ 2026

Secrétaire de séance : Jennifer CHEVALIER

OBJET DE DELIBERATION : Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler les membres du conseil d'administration du CCAS.

En vertu de l'article R123-7 du Code de l'action sociale et des familles, il appartient au conseil municipal de fixer par délibération le nombre des membres du conseil d'administration.

Ce dernier comprend en nombre égal au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6.

Il est proposé aux élus de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS de Gaillac : huit représentants de la municipalité et huit représentants des organismes extérieurs.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ETABLIT à 16 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS de Gaillac : huit représentants de la municipalité et huit représentants des organismes extérieurs,

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

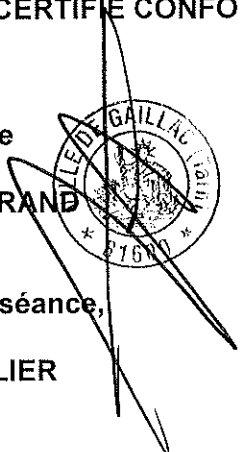
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

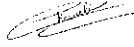
Monsieur le Maire

Patrice GAUSSERAND

La secrétaire de séance,

Jennifer CHEVALIER





Fait à Gaillac le 9 avril 2026